

Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital au 24 mars 2017

Conformément aux articles L.233-8 II du Code de commerce et 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nombre d'actions composant le capital	Nombre réel de droit de vote (déduction faite des actions auto-détenues)	Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues*)
35 508 784	61 095 128	61 260 235

(*) en application de l'article 223-11 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers